



# Tarifs des concessions dans le cimetière communal

applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2010 N° 13/2011

## CONDITIONS D'ACQUISITION :

- Être domicilié ou avoir sa résidence dans la commune
- Décès survenu sur la commune

## CONDITIONS DE RENOUELEMENT :

Les concessions sont renouvelables pour une période identique.

Le renouvellement peut s'effectuer dans l'année d'expiration ou dans les deux années suivant l'expiration.

Il est également possible de renouveler une concession lorsqu'une inhumation doit être effectuée dans les cinq ans avant l'expiration.

## PIÈCES À FOURNIR :

- Un justificatif de domicile
- Le livret de famille
- Un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Pour tous renseignements complémentaires, les familles pourront s'adresser en Mairie, au service Etat Civil.

## TARIFS DES CONCESSIONS EN TERRAIN CONCÉDÉ

Durée de la concession	Nature de la concession	Nombre de places maximum	Prix
15 ans	pleine terre	2	121,87 €
30 ans	pleine terre ou caveau	3	241,64 €
50 ans	caveau	8	601,99 €
Vacation police			20,00 €

## TARIFS DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Durée de la concession	Nature de la concession	Nombre de places maximum	Prix
15 ans	urne	2	289,97 €
30 ans	urne	2	418,14 €
Vacation police			20,00 €